

Comptes rendus

DUPONT, Antonin, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936*. Préface de Laurier La Pierre. Montréal, Guérin, 1973. xxxii-366 p. \$5.95.

Richard Jones

Volume 27, numéro 4, mars 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303312ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303312ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jones, R. (1974). Compte rendu de [DUPONT, Antonin, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936*. Préface de Laurier La Pierre. Montréal, Guérin, 1973. xxxii-366 p. \$5.95.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27(4), 584-586. <https://doi.org/10.7202/303312ar>

DUPONT, Antonin, *Les relations entre l'Eglise et l'Etat sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936*. Préface de Laurier La Pierre. Montréal, Guérin, 1973. xxxii-366 pages. \$5.95.

Antonin Dupont nous livre une étude sur un aspect fort intéressant de l'histoire du Québec contemporain, les relations entre le clergé et le gouvernement au cours du mandat de L.-A. Taschereau, 1920-1936. Il soutient qu'au cours de cette période, les relations entre l'Eglise et l'Etat étaient souvent mauvaises et que le mécontentement du clergé explique "l'incursion massive de représentants du pouvoir religieux sur le terrain politique" (339) durant la campagne électorale de 1935. Pour accomplir ce travail, l'auteur a consulté le fonds Taschereau ainsi que de nombreux journaux de l'époque.

Avant de faire une analyse définitive, cependant, il faudra attendre l'exploitation des fonds ecclésiastiques.

L'auteur dégage les questions où il y eut opposition entre le clergé et le gouvernement ou, du moins, entre le clergé et divers éléments de la population québécoise: l'établissement de la régie des alcools, la loi de l'Assistance publique, la loi d'Adoption, le cinéma, le travail dominical, le suffrage féminin, les syndicats catholiques, l'instruction obligatoire, la colonisation, la nationalisation de l'électricité, etc. Plusieurs de ces questions, cependant, semblent contribuer fort peu à expliquer l'"antagonisme latent" d'une "large fraction du clergé". En ce qui concerne le suffrage féminin, l'auteur affirme que "les vues des autorités civiles et religieuses furent à peu près identiques" (175) et que "les deux pouvoirs, le politique et le religieux, se sont donné la main" (195). Si tel est le cas, pourquoi en parler? Quant à l'instruction obligatoire, Antonin Dupont nous assure que "l'opposition de l'Eglise à la libéralisation du savoir a recueilli des appuis même chez le gouvernement. Ses membres, issus pour la plupart de la petite bourgeoisie, ne voyaient pas la nécessité que la masse soit mieux instruite... Louis-Alexandre Taschereau lui-même, par ses déclarations, a toujours soutenu le point de vue ecclésiastique (252)." Au lieu de combattre le gouvernement, le clergé ne s'élève-t-il pas plutôt contre des journaux comme *Le Pays* et *Le Monde ouvrier* qui appuient l'idée?

Sur d'autres terrains, le thème des relations entre le clergé et les politiciens semble bien secondaire. Quant au syndicalisme, par exemple, Antonin Dupont ne déclare-t-il pas: "Il s'agit... de faire voir les progrès du syndicalisme catholique et l'antagonisme qui s'est maintenu tout au long du gouvernement Taschereau entre la CTCC et, surtout, le CMTC" (227), c'est-à-dire entre les syndicats catholiques et les syndicats neutres? Où donc est la bataille rangée entre l'Eglise et l'Etat?

Ailleurs, surtout au sujet de la régie des alcools, l'auteur présente de façon détaillée toute la gamme des opinions, si bien qu'on voit beaucoup moins clairement la dispute entre le clergé et le gouvernement. Est-il réellement utile de savoir que Stephen Leacock croit que la prohibition est "anti-britannique" ou que Sylvio Pico, du journal *L'Autorité*, trouve que la bière à 4% vaut, comme boisson, le pipi de chat? Antonin Dupont veut nous convaincre que, "aux yeux du clergé, l'intrusion du gouvernement dans le domaine de l'alcool était non seulement une forme d'étatisme mais elle annihilait les efforts des vaillants missionnaires de la tempérance à travers le Québec (69)." Si tel est bien le cas, comment explique-t-il que "l'épiscopat du Québec... n'a jamais dénoncé la loi" (70)?

L'auteur semble d'avis que le clergé menait une lutte réactionnaire contre un gouvernement progressiste. Dans son chapitre sur l'heure avancée, il nous explique que l'Eglise a répudié "la plupart des mesures progressistes" (204), et ailleurs il tranche: "Le long règne du parti libéral et le caractère progressiste de certaines lois du gouvernement Taschereau soulèvent une opposition de plus en plus vigoureuse (320)." Il en est ainsi, nous en convenons volontiers, de nombreuses mesures. Mais l'auteur trouve-t-il que

l'attitude du gouvernement quant aux trusts est "progressiste" et celle du clergé, réactionnaire? Pourtant, la question des trusts est sûrement privilégiées en 1935.

Jusqu'à quel point le clergé, en 1935, est-il manifestement hostile au gouvernement libéral et quelles sont les raisons qui expliquent son animosité? Y a-t-il de fait, comme l'auteur le soutient, une "incursion massive" des prêtres et combattent-ils le régime à cause de leur "antagonisme latent" à la suite de certaines mesures "progressistes"? Le fonds Taschereau laisse croire qu'il y a une cinquantaine de prêtres qui ont fait campagne contre le gouvernement, mais Antonin Dupont ne cite que le curé Lavergne, le père Archange et l'abbé Gravel. De là à une "incursion massive", il y a loin! Quant aux motifs de leur hostilité, les abbés Gravel et Lavergne évoquent les abus du trust et ce dernier ajoute la corruption électorale. L'échantillon, cependant, est fort réduit. Les critiques religieux fondent-ils leur opposition sur cette question d'abus des trusts ou sur les mesures "progressistes" de Taschereau? Nous ne le savons réellement pas et il nous faudrait bien d'autres preuves avant de nous laisser convaincre par l'auteur. Toutefois, Antonin Dupont a fait œuvre de pionnier et, malgré les lacunes de cette étude, la question garde tout son intérêt.

*Département d'histoire
Université Laval*

RICHARD JONES